



Section d'Ille et Vilaine

1. Cotisation

Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation pour 2025, nous vous remercions de bien vouloir la régler (38 €).

2- Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale, merci de **remplir le pouvoir ci-dessous.**, à adresser à Arnaud Kerrand, 4 rue Jacqueline Auriol 35500 Vitré **pour le mercredi 1er mars au plus tard**

✂
✂

POUVOIR

.....ne sera présent à l'assemblée générale
:

..... donne pouvoir de le représenter et de voter en son nom à :

M.....avec faculté de substituer.

Fait à, le

Signature

